

Tournoi de soir

Castanight 2 - Badminton Club de Castanet

Mardi 15 avril 2025

HORAIRES

Mardi:

18h00 Début des matchs
22h30 Fin des matchs (En fonction du déroulement du tournoi)

CATÉGORIES : **Senior mixte**
Séries R4 R5 R6, D7 D8 D9 P10 P11 P12

TABLEAUX :

1 tableau possibles par joueur
Format des séries: poule unique, composé de 4 paires
Les tableaux seront composés avec le CPPH

VOLANTS :

A la charge des joueurs et agréés par la FFBaD.
Volants utilisés en cas de litige : **VINA Star VN99**

INSCRIPTIONS : **Exclusivement par Badnet / eBad**

10€ pour 1 tableau

7€ pour une formule repas - *préinscription obligatoire*

Note: la formule repas est réservée au participant de la compétition

Le nombre d'inscrits est limité à **80 participants**.

Les inscriptions seront prises en compte en fonction de l'ordre d'arrivée pour chacune des séries.

Lors de cette compétition, dans la mesure du possible, chaque série de niveau sera représentée (de R4 à NC).

Il sera donné la possibilité à l'organisation:

- d'intégrer des personnes inscrites à des dates ultérieures afin de compléter un tableau correspondant à son niveau.
- de supprimer une série de niveau par manque de compétiteurs afin de la remplacer par une autre série.

Note: Concernant les paires de mixte composés de 2 séries différentes (par exemple R4 et R5), leur placement dans le tableau sera effectué en fonction de leur CPPH.

Ouverture des inscriptions: 22 mars 2025 à 11:00

Date limite d'inscription : 04 avril 2025

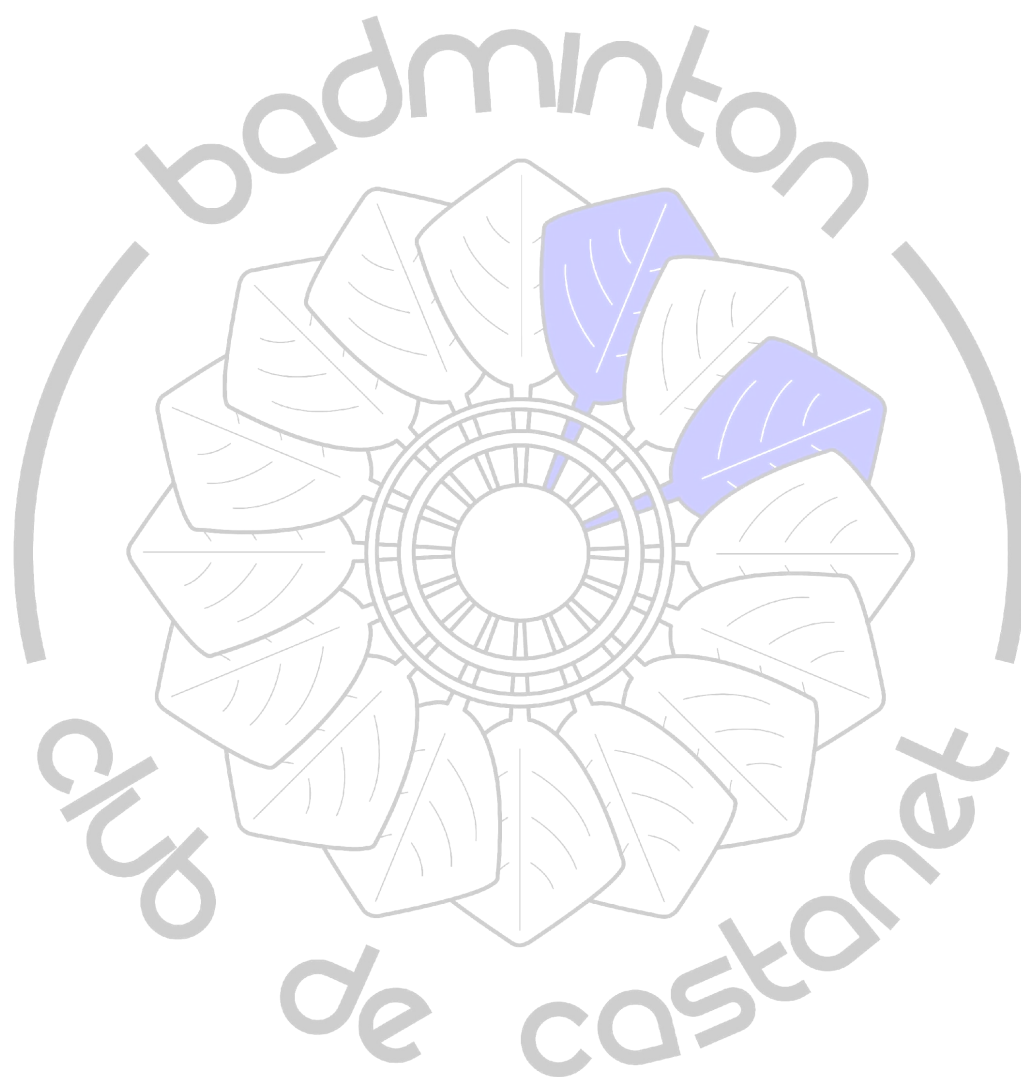
Tirage au sort : 05 avril 2025

Le règlement des inscriptions se fera via Badnet / eBad.

Contacts: Cyril FOLCH **0666934518**/mail inscription.bcdc31@gmail.com

REPAS : Aucune buvette ne sera présente lors de cette compétition. Une formule repas de 7€ [plat du jour (option végété) + dessert] est proposée,

en pré inscription seulement. Un apéritif, incluant une boisson, sera mis à disposition des joueurs.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Le tournoi se déroulera suivant le règlement de la FFBaD, des règlements particuliers de la Ligue Occitanie et du règlement ci-après.
2. Le Juge Arbitre du tournoi est **Monsieur CHARRIERE Alexis**. Le Juge Arbitre est en droit de prendre toute décision qu'il estimera utile pour garantir le bon déroulement du tournoi.
Le GEO du tournoi est **Monsieur FOLCH Cyril**.
3. Le tournoi est autorisé par la Ligue Occitanie de Badminton sous le numéro :
.....
4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition de la saison en cours validée au plus tard **le 05 avril 2025**.

5. Le tournoi se déroule dans le gymnase du club : Gymnase Jean Jaurès à l'adresse suivante : Mail des drôlet 31320 CASTANET-TOLOSAN. L'accès à notre gymnase est desservi par les transports en commun Ligne Tisséo L6. Nous vous demandons de favoriser le co-voiturage pour la venue sur notre tournoi afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Nous proposons des adresses d'hôtel pour les personnes venant de régions voisines à tarif attractif:

- Hotel F1 Parc d'activités technologiques, Avenue de l'Europe, 31526 Ramonville saint agne <https://all.accor.com/hotel/2228/index.fr.shtml>
- Hotel première classe Labège Voie N°6 Rue Marco Polo, 31675 Labège Innopole <https://www.premiereclasse.com/fr-fr/>
- Hotel ibis Styles Toulouse Labège 120 Rue Garance 31677 Labège. Réservation : 05-61-13-61-36 ou haoa2@accor.com (Prix préférentiel sportif sur présentation licence)

6. Le tournoi est ouvert aux catégories **seniors et vétérans de R4 à NC** suivants les nouveaux classements FFBaD, ainsi qu'aux **juniors, cadets et minimes classés de R4 à NC**. Les joueurs mineurs à la date du tournoi devront:
 - être accompagné d'un représentant légal, qui devra se faire connaître lors du pointage auprès de la table de marque.
 - en cas d'absence du représentant légal, remettre une décharge de responsabilité auprès de l'organisation.

Le classement officiel sera pris en compte au moment de la confection des tableaux. Le nombre de joueurs est limité à **80 joueurs**.

7. Tous les tableaux se jouent avec une structure de poule unique de 4.
En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau ou d'en modifier le mode

d'élimination.

En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des séries.

Les tableaux organisés sont le **double mixte**. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de limiter, de la manière qu'il jugera la plus appropriée, le nombre de joueurs (par tableau, par club, etc...).

8. Les droits d'inscription s'élèvent à **10€ pour un tableau**. La date limite d'inscription est fixée au **04 avril 2025** et le tirage au sort sera effectué le **05 avril 2024**. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
La prise en compte des inscriptions se fait dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par série, la date d'envoi sur BadNet ou ebad faisant foi. La priorité sera donnée aux paires complètes.
9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le mardi de 17h00 à 22h30.
10. Le tournoi est organisé avec le logiciel Badnet.
11. Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains.
12. Les joueurs sont tenus d'être prêts en chambre d'appel à l'approche de leur match et de restituer leur score immédiatement après la fin du match via les tablettes mises à disposition.
13. Les volants devront être agréés par la FFBaD et seront à la charge des joueurs.
14. En cas de litige, les volants officiels seront : **VINA STAR VN99**.
15. Les joueurs/paires devront se présenter sur le terrain avec un minimum de volants nécessaire au match. Les joueurs/paires devront fournir équitablement les volants pour le match.
16. Les horaires des matchs seront à disposition sur Badnet/eBad, et peuvent être demandés à la table de marque. Ils ne sont toutefois donnés qu'à titre indicatif : les joueurs doivent se tenir prêts à jouer 60 minutes avant l'horaire prévu.
17. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre l'annonce du dernier point du match précédent et l'annonce du match suivant, est fixé à 20 minutes quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.
18. Seul un responsable de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque.
19. Les décisions du Juge Arbitre et du Comité d'Organisation sont sans appel.

20. Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...). Toutefois, les règlements complémentaires peuvent prévoir en outre le remboursement dans d'autres cas.
21. Le Juge Arbitre pourra modifier les tableaux pour tenir compte d'éventuels forfaits si aucun match des tableaux concernés n'est commencé.
22. Tout joueur absent sur le terrain **3 minutes** après l'appel de son nom pourra être disqualifié par le Juge Arbitre.
23. Tout joueur désirant s'absenter doit en avertir le Juge Arbitre et la table de marque. Il devra revenir au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match.
24. Le match devra commencer au maximum **3 minutes** après son appel. Cela inclut le temps d'essai des volants et de l'échauffement.
25. Un volant touchant le plafond ou tout autre obstacle sera considéré faute au cours de l'échange et sera remis 1 fois au service (2 services).
26. Les matchs seront arbitrés par AUTOARBITRAGE pour l'essentiel et certains seront gérés par ARBITRAGE.
27. Le présent règlement sera mis à disposition à la table de marque.
28. Toute infraction au présent règlement particulier, aux codes de bonne conduite de la FFBad, pourra être sanctionnée par le juge-arbitre.
29. Le Comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents.
30. L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue d'une compétition et qui peut porter préjudice à l'éthique ou à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des dopants est rendue officielle par le ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement médical du guide du badminton).
31. Tout joueur est susceptible durant le tournoi d'être pris en photo. Sa photo pourra donc être visible sur le site Internet du club. A sa demande, celle-ci pourra être retirée.
32. La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.